

CONCERTATION PUBLIQUE

Sous l'égide de
LA CNOP
commission
nationale du
droit public
DU 19 SEPTEMBRE
AU 21 NOVEMBRE 2022



CAHIER D'ACTEUR N°5



Bouc Bel Environnement est une association loi 1901 créée en 2017.

Son objet est la défense de l'environnement contre toutes les nuisances : pollutions aérienne, hydraulique, sonore, olfactives etc ...et plus généralement les atteintes au cadre de vie. Elle compte une centaine de membres.

Contact

Adresse : 6 lotissement les restanques
13320 Bouc Bel Air

Président : Philippe Villemain

Site internet : <https://www.boucenvironment.com/>

En bref :

BBAE a participé et participe à plusieurs combats environnementaux dont :

Centrale biomasse

- Démonstration de la monstruosité de la reconversion
- Démonstration de la pollution de la centrale et des camions
- Participation à l'enquête publique

Décharge ICPE de Mange Garri

- Envols de poussières
- Problématique des eaux d'infiltration
- Manifestations

Usine Lafarge

- Dénonciation de la pollution aérienne et olfactive
- L'insuffisance de filtres
- Les dérogations du Préfet

Mobilisation des riverains et de maires des communes voisines

Saccage des arbres de la rue Thiers

Objectif :

Lutter contre les projets portant atteinte à l'environnement quand

- Ils ont pour motivation principale les profits privés
- Surtout quand ils font l'objet d'aides de l'Etat
- Les riverains impactés sont méprisés

**Analyse sommaire de
la problématique Hynovera
par Bouc Bel Air Environnement**

Présentation :

Bouc Bel Environnement est une association loi 1901 créée en 2017.

Son objet est la défense de l'environnement contre toutes les nuisances : pollutions aérienne, hydraulique, sonore, olfactives etc ...et plus généralement les atteintes au cadre de vie.

Constat :

1/ Le processus de fabrication de carburants «verts ?» implique l'utilisation et le stockage, en grande quantité, de produits hautement inflammables et explosibles.

2/ Les représentants du MO* admettent la dangerosité de leur projet.

Néanmoins, ils disent être en capacité de concevoir un prototype industriel tenant compte de ces données.

3/ Le but du MO, mettre au point la fabrication d'un carburant dit «renouvelable» est intéressant malgré de fortes réserves sur :

- Le périmètre de prélèvement des ressources, la dépense énorme d'énergie électrique et le rendement énergétique global de la démarche, de l'abattage des arbres à la sortie des produits de l'usine.
- La participation au saccage de notre unique planète et à la sixième extinction du vivant, déjà largement entamée.
- Le coût des subventions publiques

4/ Le principe de précaution et le simple bon sens disent qu'une usine, classée SEVESO, dont la dangerosité est reconnue par le MO, ne doit pas être implantée à proximité d'habitations et de lieux publics.

Les drames d'AZF à Toulouse et de Lubrizol à Rouen confirment l'importance vitale de cette précaution.

Or, d'après les informations données par le MO lui-même, cette usine sera implantée à proximité immédiate de nombreuses habitations et de deux écoles communales.

En outre, plusieurs milliers de personnes habitent

à moins d'un km de ladite usine dont le périmètre de dangerosité n'est pas connu.

5/ L'environnement du site devant recevoir le projet Hynovera est depuis des années affecté de nombreuses et lourdes nuisances souvent intolérables : pollutions aériennes, sonores et olfactives et d'un trafic considérable de poids lourds (Carrière et décharge de déchets ménagers de la Malespine, centrale biomasse, EVD et divers)

6/ Le «Parte de Territoire», prévoit dans la zone où devrait être implanté Hynovera, la création de plusieurs industries lourdes dont certaines dangereuses (Voir détails en annexe).

7/ Un des arguments pour cette accumulation de nuisances est la tradition ouvrière de Gardanne et son acceptation de tout projet générateur d'emploi quel qu'en soit le nombre, le coût ou l'impact environnemental.

Un autre argument subliminal : compte tenu de l'environnement déjà fort dégradé, une nuisance supplémentaire aurait un impact négligeable sur l'opinion publique (entendu de la bouche d'une autorité locale de très haut niveau !).

Conclusion de BBAE :

Considérant les informations ci-dessus, il faut que les autorités :

- prennent en considération l'exaspération des riverains, dont la santé physique et morale est gravement menacée et en particulier, celle de leurs enfants.
- prennent en compte le risque d'un incident majeur et l'effondrement de la valeur du patrimoine immobilier, souvent familial et hérité de plusieurs générations.
- décident que l'implantation d'Hynovera sur le site de Gardanne est inopportune et qu'elles la refusent tout en proposant un site réellement sûr, éloigné des lieux habités, tout en maintenant les subventions, effet d'aubaine qui justifiait évidemment l'implantation du projet à Gardanne.

*MO = maître d'œuvre

Bouc Bel Air le 18/10/2022

Philippe Villemain
Président de BBAE

PO/ Jean-Claude Monet
Membre du Conseil d'Administration



Zones d'activités



Aix en Pce



Rousset



**Danger
Pollutions
Poussières fines
Bruit
Odeurs**

Une fatalité ?



Le projet de pacte de territoire et l'environnement !



1 Seveso



2



3 Seveso



4



5-6

4-5

**Projet de
Pacte de
territoire**
Gardanne
Meyreuil
Simiane
Bouc Bel Air

En clair : Projets



7



8



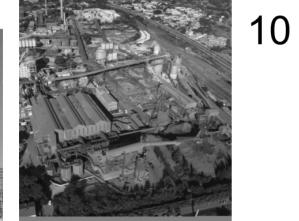
9



12



11



10

1- Lafarge
2- Centrale biomasse
3- Usine d'hydrogène
4- EVD Réglisse
5- Malespine carrière
6- Malespine décharge
7- Méga scierie
8- Mat'ild déchets BTP
9- Usine d'éthanol
10- Alteo usine
11- Alteo Mange Garri
12- Pyrogazéification



Concertation sous l'égide de la CNDP



H Y 2 G E N
F R A N C E